

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 17 juin 2022

DÉLIBÉRATION N° **CD-2022/06/17-1/15****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220617-lmc100000023864-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/06/2022

Réception Préfet : 24/06/2022

Publication RAAD : 24/06/2022

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture
Rapporteur : CERRI Thierry

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : GARREAU Isoline

OBJET : Avenant n°1 à la convention entre le Département de Seine-et-Marne et le Syndicat mixte SMN relative à l'attribution et au versement de subvention d'investissement pour les programmes d'aménagement numérique : affectation AP 2022.

Le présent rapport a pour objet la modification par avenant du montant de l'autorisation de programme 2022 et la précision des modalités de versement de la subvention correspondante au Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique, suite à l'accélération des travaux de déploiement de la fibre optique.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 1/01 en date du 17 décembre 2010, relative à l'adoption du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN),

VU la délibération du Conseil général n° 1/01 en date du 30 septembre 2011, relative à la création du Syndicat Mixte ouvert « Seine-et-Marne Numérique »,

VU l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL672012 n°144 en date du 26 décembre 2012, relatif à la création du Syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne Numérique,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018/09/27-1/02 en date du 27 septembre 2018, relative à l'approbation de la convention-cadre de partenariat définissant les modalités de participations financières du Département de Seine-et-Marne aux opérations de couverture en Très Haut Débit conduites par le Syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne Numérique pour la période 2020-2023,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019/12/19-1/10 en date du 19 décembre 2019, relative à l'avenant à la convention-cadre de partenariat définissant les modalités de participations financières du Département de Seine-et-Marne aux opérations de couverture en Très Haut Débit conduites par le Syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne Numérique pour la période 2020-2025,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2022/02/04- 1/08 en date du 4 février 2022, relative aux « conventions entre le Département de Seine-et-Marne et le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique, relatives à l'attribution et au versement de subventions d'investissement et fonctionnement pour l'année 2022 »,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Les crédits seront prélevés sur l'action « Développement du réseau » - opération « subvention équipement Seine-et-Marne Numérique DI 2022 »,

Article 2 : d'approuver le projet d'avenant numéro 1 à la convention entre le Département de Seine-et-Marne et le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique, relative à l'attribution et au versement de subvention d'investissement pour les programmes d'aménagement numérique : affectation d'autorisation de programme 2022,

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ce projet d'avenant, au nom du Département de Seine-et-Marne, avec le Syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne Numérique.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne